



Texte coordonné¹

Tableau des actes et services tel que prévu à l'article 1^{er} du présent règlement grand-ducal

Deuxième partie : Actes techniques

Chapitre 2 – Chirurgie

Section 2 – Chirurgie générale

Sous-section 2 – Peau et tissu cellulaire sous-cutané

[...]

		<u>Code</u>	<u>Coeff.</u>
25)	Liposuction des deux membres supérieurs d'un lipœdème à partir du stade 3, avec anesthésie tumescence - APCM	2G39	138,00
26)	Liposuction des deux membres inférieurs d'un lipœdème à partir du stade 3, avec anesthésie tumescence - APCM	2G40	248,00
25) 27)	Autoplastie par rotation ou par glissement	2G41	57,85
26) 28)	Autoplastie par rotation ou par glissement, visage ou mains	2G42	86,80
27) 29)	Autoplastie par lambeau unipédiculé à distance	2G43	96,30
28) 30)	Autoplastie par lambeau unipédiculé à distance, visage ou mains	2G44	144,45
29) 31)	Autoplastie par lambeau bipédiculé tubulé, chaque temps opératoire; maximum 5 séances à mettre en compte	2G45	38,60
30) 32)	Autoplastie par lambeau bipédiculé tubulé au visage ou aux mains, chaque temps opératoire; maximum 5 séances à mettre en compte	2G46	57,90
31) 33)	Plastie cutanée hétéro-jambière, l'ensemble des temps	2G47	144,55
32) 34)	Plastie cutanée hétéro-digitale, l'ensemble des temps	2G48	57,85

REMARQUE :

1) Dans le coefficient des positions 2G31 à 2G49 sont compris: le recouvrement de la région donneuse, l'appareillage d'immobilisation ainsi que l'excision de tumeurs ou de cicatrices vicieuses

2) Les positions 2G39 et 2G40 sont cumulables avec les actes d'anesthésie définis à l'article 12.

¹ Le texte coordonné reprend uniquement les actes qui ont été modifiés. Une version coordonnée au 01.01.2021 de la nomenclature des actes et services des médecins est publiée sur le site de la Caisse nationale de santé.



33) 35)	Extraction de corps étrangers superficiels nécessitant une incision	2G51	8,60
34) 36)	Frais de suture	2G51M	3,50
35) 37)	Extraction de corps étrangers profonds sous contrôle radiologique (radiologie non comprise)	2G52	21,40
36) 38)	Implants de médicaments sous forme de pastilles nécessitant une incision cutanée avec suture éventuelle comprise	2G53	8,60
37) 39)	Frais de suture	2G53M	3,50
38) 40)	Excision de petites tumeurs sous-cutanées, par séance	2G55	6,55
39) 41)	Frais de suture	2G55M	3,50
40) 42)	Excision de tumeurs sous-cutanées de taille moyenne (2 à 5 cm de diamètre)	2G56	12,55
41) 43)	Frais de suture	2G56M	3,50
42) 44)	Excision de tumeurs cutanées ou sous-cutanées étendues	2G57	26,00
43) 45)	Frais de suture	2G57M	3,50